



LE DIRECTEUR GENERAL

**DECISION N° 011-18 /2018 PORTANT AGREMENT
D'EXPORTATEURS DE CAFE-CACAO AU TITRE DE LA CAMPAGNE
2018/2019**

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu** l'Ordonnance 2011-481 du 28 Décembre 2011 fixant les règles relatives à la commercialisation du Café et du Cacao et à la Régulation de la Filière Café-Cacao ;
- Vu** le Décret n°2012-06 du 16 janvier 2012 portant dénomination de l'Organe de Gestion, de Développement, de Régulation de la Filière Café-Cacao et de stabilisation des prix du café et du cacao ;
- Vu** le Décret n° 2012-1010 du 17 octobre 2012 réglementant la profession d'exportateur de café et de cacao ;
- Vu** Le Décret n° 2017-520 du 02 août 2017 portant nomination du Directeur Général du Conseil du Café-Cacao ;
- Vu** la Décision n°007-18 du 04 Mai 2018 portant création du Comité Technique des Agréments.

DECIDE

Article 1 : Les sociétés commerciales et sociétés coopératives ci-après sont agréées en qualité d'exportateurs de café et de cacao, au titre de la campagne 2018-2019.

• **Sociétés commerciales**

01. AFCOTRADE
02. AFRICA SOURCING
03. AGRICOM
04. ASCOT
05. AWAHUS
06. BARRY CALLEBAUT
07. BICAO
08. CAP SA
09. CARGILL COCOA SARL
10. CARGILL WEST AFRICA
11. CEMOI CHOCOLAT
12. CEMOI CÔTE D'IVOIRE
13. CEMOI TRADING
14. CENTRAL INDUSTRIE
15. COCOA TRADE IVOIRE
16. COEX CI
17. CONDICAF SA
18. CÔTE D'IVOIRE COMMODITIES SA
19. CYRIAN INTERNATIONAL

20. ETC CI SARL
21. FILDISI COCOA INDUSTRY SA
22. GPA
23. GPA TRANSFORMATION
24. GREEN & BROWN COMMODITIES
25. ICP
26. IVCAO
27. IVCOM
28. KINEDEN COMMODITIES
29. NESTLE CÔTE D'IVOIRE
30. OCEAN SA
31. OLAM COCOA
32. OMNIVALUE
33. OUTSPAN
34. PERFORM WORLD
35. PFI SARL
36. PLOT ENTERPRISE
37. PROMONT SA
38. QUANG THIEN IMEX SA
39. S3C
40. SACO
41. SIFCA COOP
42. SOCICAF SA
43. SONEMAT
44. SUCDEN CI
45. SUSCOM
46. SUTEC SA
47. TAN IVOIRE SA
48. TOUTON NEGOCE CÔTE D'IVOIRE
49. TROPICAO
50. UNICAO
51. ZAMACOM SA

• Sociétés coopératives

01. CAADA COOP CA
02. CADESA
03. CAREPCI
04. CASB SCOOPS
05. CAY WANDA
06. CAYAT
07. CNEK
08. COOP CA CABF
09. COOP CA IPAG
10. COOPAGA COOP CA
11. ECAMOI
12. ECOOKIM
13. ECPAD SCOOPS
14. SCAA
15. SCANZUE COOP CA
16. SCOABIA COOP CA
17. SCOOPS COOPARM

- 18. SOCAGC SCOOPS
- 19. SOCAK KATANA
- 20. SOCAT
- 21. SOCODD
- 22. SOCODENI COOP CA
- 23. SOPLAD
- 24. TIBONI COOP CA
- 25. UCAS COOP CA
- 26. WAGAJAGA COOP CA

Article 2 : Les opérateurs ci-dessus agréés opéreront dans le strict respect de la réglementation en vigueur et sous le contrôle et le suivi du Conseil du Café-Cacao.

Article 3 : Le Directeur Général du Conseil du Café-Cacao ainsi que les directeurs concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, et sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 07 SEP. 2018

Le Directeur Général



KONE Brahima Yves

Ampliations :

- Secrétariat Général de la Présidence
- Cabinet du Premier Ministre
- Secrétariat Général du Gouvernement
- Conseil du Café-Cacao
- Direction Générale des Douanes
- Direction Générale des Impôts
- Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre Nationale d'Agriculture
- GEPEX
- GNI
- UCOOPEXCI
- UNOCC
- GIE PMEX-COOPEX
- Exportateurs Non Affiliés
- J.O.R.C.I
- A.P.B.E.F.CI
- A.S.A.C.I